



COMMUNIQUE DU CENTRE PILOTE MAÏS

de la semaine n° 39 du 24/10/2018

EVOLUTION DES TENEURS EN HUMIDITE DU MAÏS GRAIN

Les conditions climatiques de la période du 15 au 21 septembre caractérisée par des températures élevées et parfois venteuses, ont permis de poursuivre les fortes diminutions d'humidité des grains.

Pour les semis d'avril, les variétés précoces (Coryphee, Es Crossman, Es Météorit, Es Perspective, Havelio, Kompetens, LG31205, RGT Chromixx et Ricardinio) sont passées de 26,1 % à 21,7 % d'humidité en moyenne de 15 sites.

En variétés précoces, six parcelles (Ath, Couthuin, Eben-Emael, Glabais, Pervez, Tubize) semées avant le 26 avril, ont déjà atteint une teneur en humidité comprise entre 19 et 20%.

L'état sanitaire des variétés recommandées reste satisfaisant. Toutefois, certains hybrides précoces dont le feuillage est totalement desséché et dont les grains sont sous les 24%, présentent déjà des tiges pliées sous l'épi maïs encore récoltables. La maturité avancée de ces plantes les rend plus sensibles à la verse surtout si les conditions climatiques deviendraient plus venteuses. Pour ce type de parcelle, une récolte en maïs grain à sécher peut s'envisager dans les prochains jours.

Pour les variétés un peu plus tardives et plus fréquemment valorisées en grain humide (Agropolis, Es Asteroid, LG30258, LG31276, Millesim, P8134, P8642 et Ronaldinio), les teneurs sont passées de 29,4 % à 25,6 % en moyenne.

Depuis la semaine précédente, les pertes d'humidité restent importantes. En effet, celle-ci s'élèvent à 4,4% pour les variétés précoces et 3,7% pour les variétés plus tardives

Les récoltes sous forme de maïs grain humide ou épis broyés se terminent.

Régions agricoles	Teneurs en humidité du grain			
	Variétés précoces à sécher		Variétés habituellement utilisées en grain humide	
	Sem 39 2018	Sem 39 2017	Sem 39 2018	Sem 39 2017
Région limoneuse et sablo-limoneuse ouest (Ath, Ollignies, Sirault, Naast)	20 à 25,5%	34 à 39%	23 à 28%	36 à 41%
Région sablo-limoneuse centre (Corroy-le-Grand, Glabais et Ittre)	20 à 24%	34 à 38%	23 à 28%	36 à 40%
Région limoneuse centre	19,5 à 25%	32 à 37%	22 à 27%	34 à 40%

(Cortil-Noirmont, Perwez, Tubize, Villeroux et Wangenies)				
Région limoneuse Est, Nord Région herbagère (Acosse, Couthuin, Eben-Emael et St Georges)	19 à 27%	32 à 40%	23 à 29%	34 à 41%

Ces données peuvent être consultées dès le mercredi sur le site du www.centre-pilote-mais.be

Communiqué de la Cellule vulgarisation du Centre pilote maïs
Mardi 25 octobre 2018.